

Correction chapitre 4

✓ Partie 1 : Choix des modes de règlement

Règlement au comptant vs différé

? Est-ce légal de proposer un paiement à 60 jours fin de mois ?

Réponse : Oui, c'est légal, dans la limite fixée par l'article L441-10 du Code de commerce (anciennement L441-6).

👉 Selon la loi :

Le délai de paiement convenu entre les parties **ne peut dépasser 60 jours à compter de la date d'émission de la facture** ou **45 jours fin de mois**, sauf exceptions sectorielles.

🔍 Conclusion :

Le paiement à 60 jours fin de mois est **légal**, à condition qu'il soit **expressément convenu par contrat**.

Avantage à proposer pour encourager le paiement comptant

Proposition commerciale :

💡 « Nous vous offrons une **remise de 2 %** pour tout **paiement comptant** à la commande, soit une économie immédiate de **4 000 € HT** sur les 200 000 €. »

👉 Cet argument appuie sur le **gain financier immédiat** pour M. Legrand.

Mentions obligatoires sur la facture (concernant le paiement)

1. **Date d'échéance du paiement** (ex. : 30 juin 2025)
 2. **Modalités de paiement** (ex. : virement, chèque, prélèvement, etc.)
 3. **Pénalités de retard** (ex. : taux légal majoré + indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement)
-

✓ Partie 2 : Solutions de financement

Location avec Option d'Achat (LOA) : principe en 2 points

1. **Le client loue** le véhicule sur une durée déterminée, avec un loyer mensuel fixe.
 2. À la fin du contrat, il peut **lever l'option d'achat** en payant une **valeur résiduelle** convenue à l'avance.
-

Calcul de la mensualité LOA

Données :

- Montant financé : 200 000 €

- Durée : 48 mois
- Taux annuel : 4%
- Valeur résiduelle : 20% soit **40 000 €**

➤ Formule simplifiée (approche de leasing financier) :

Montant à amortir = 80% × 200 000 € = **160 000 €**

Taux mensuel = 4% / 12 = 0,333 %

Nombre de mois = 48

Mensualité ≈

$160\,000 \times 0,003331 - (1 + 0,00333)^{-48} - (1 + 0,00333)^{-48} 160\,000 \times 0,00333$

≈ **3 601 € / mois** (arrondi)

✔ À cela s'ajoutera le **paiement de 40 000 €** si M. Legrand lève l'option à la fin.

Crédit classique : comparaison avec la LOA

Critère	LOA	Crédit classique
Propriété	Loueur jusqu'à levée de l'option	Client propriétaire dès le début
Souplesse	Possibilité de ne pas acheter à la fin	Engagement ferme
Avantage fiscal	Pas d'immobilisation, charges déductibles	Amortissement comptable possible
Coût global	Souvent plus élevé (valeur résiduelle)	Moins cher à long terme

✔ Partie 3 : Négociation sur mesure

Conseil personnalisé pour M. Legrand

👉 Option recommandée : Paiement en 3 fois sans frais

Pourquoi ?

- **Aucune charge financière (0% d'intérêt)**
- **Pas de valeur résiduelle à régler**
- Simplicité administrative
- Bonne solution intermédiaire entre cash immédiat et financement long

🔍 Si la trésorerie est tendue, la LOA sur 36 mois est un bon compromis (loyers étalés, flexibilité à la fin).

Question légale : délai de 90 jours

Réponse réglementaire :

✗ Non autorisé, sauf dérogation sectorielle (ex. agroalimentaire ou transports spécifiques).

👉 **Article L441-10** du Code de commerce fixe le délai à **60 jours maximum à compter de la date de facture**.
Un délai de 90 jours est **illégal** sauf cas prévu **par décret ou accord interprofessionnel**.